PRIORITÉS ET PROPOSITIONS SYNDICALES



POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC ET LAÏQUE

Les choix politiques faits tout au long du quinquennat 2017-2022 ont affaibli de façon incessante l'enseignement professionnel scolaire public : concurrence avec l'apprentissage, dispositifs imposés, conditions de travail détériorées, salaires et recrutement en berne...

Pour le SNUEP-FSU, il est urgent de changer radicalement de politique éducative. Nous soumettons au débat public nos priorités et propositions pour les élèves et les personnels.



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



ENGAGÉ-ES POUR LE SERVICE PUBLIC https://snuep.fr



SNUEP-FSU, 38 rue Eugène Oudiné, 72013 Paris, 01 45 65 02 56, snuep.national@snuep.fr

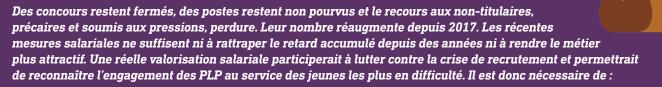
SCOLARISATION OBLIGATOIRE JUSQU'À 18 ANS EN FINIR AVEC L'APPRENTISSAGE POUR LES MINEUR-ES



Trop de jeunes quittent l'école précocement et sortent de la formation professionnelle sans qualification. Le développement de l'apprentissage a montré son inefficacité sur ce point puisque les contrats sont massivement rompus aux niveaux 4 (CAP) et 3 (bac). Ce système est donc inefficace pour élever le niveau de qualification pour tou·tes. De plus, Parcoursup défavorise les candidat·es issu·es de la voie pro. C'est pourquoi il faut :

- Scolariser en LP tou·tes les jeunes qui choisissent la voie pro. Permettre le transfert de tou·tes les apprenti·es de 15 à 18 ans vers des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.
- Améliorer l'accompagnement des élèves pour leur poursuite d'études et abroger Parcoursup pour garantir l'équité aux élèves de la voie professionnelle.
- Redonner du temps d'enseignement par le retour à des parcours en bac pro 4 ans et en CAP 3 ans. Rétablir des formations à un diplôme de niveau 3 en deux ans pour permettre à un maximum d'élèves d'atteindre, en 4 ans, une qualification de niveau 4.
- Améliorer les poursuites d'études dans le supérieur en développant notamment le nombre de places en BTS et en licence pro.

REVALORISER LES SALAIRES, RECRUTER MASSIVEMENT DES PERSONNELS ET LUTTER CONTRE LEUR PRÉCARISATION



- Mettre en place un réel plan de pré-recrutement des PLP prenant en compte les spécificités de notre corps, permettant de démocratiser l'accès à ce métier et d'alimenter les viviers des candidates aux concours.
- Mettre en place dès la rentrée 2022 une pondération des heures effectuées en 1^{re} et T^{le} professionnelles (CAP et bac pro) comme dans la voie générale et technologique.
- Revaloriser les salaires par l'indexation de la valeur du point d'indice sur les prix, l'attribution immédiate de 85 points additionnels pour tou tes et la mise en place

- d'une politique de rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis plus de 20 ans.
- Permettre à chacun e de terminer sa carrière à l'échelon le plus élevé du corps des PLP, ce qui passe aussi par une meilleure prise en compte de l'ancienneté pour les personnels ayant déjà une première carrière hors Éducation nationale.
- Mettre en œuvre un plan de titularisation rapide des non-titulaires qui le souhaitent et ouvrir des concours dans toutes les disciplines.

<u>AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS</u>

L'amélioration de la réussite des lycéen·nes professionnels passe aussi par une amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels. Au-delà de celles proposées dans d'autres priorités, voici quelques mesures qui le permettraient :



- Mettre en place un véritable service de médecine de prévention, les personnels devant bénéficier d'une visite médicale de prévention au moins tous les 5 ans.
- Accompagner réellement les personnels qui subissent une reconversion (changement de discipline, de corps) ou une mobilité forcée, ainsi que les collègues désireux
- de changer de métier. Favoriser les passerelles dans la Fonction publique d'État pour offrir une perspective aux collègues en souffrance.
- Modifier le statut des PLP pour réduire le service d'enseignement à 15 heures maximum de face-à-face pédagogique par semaine. Compléter ce service par 3 heures hebdomadaires de concertation.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE SCOLARITÉ DES LYCÉEN·NES PROFESSIONNELS

Les inégalités scolaires, corrélées aux inégalités sociales, s'amplifient, touchant les jeunes scolarisé·es dans nos établissements, souvent issu·es des CSP les plus défavorisées. Pour permettre leur réussite, il faut :

- Dans un 1er temps, augmenter les bourses et mettre en place la gratuité effective des études sous statut scolaire w la voie pro. En réponse à la pression sociale qui contraint certain·es jeunes à choisir l'apprentissage uniquement parce qu'ils/elles sont rémunéré·es, et pallier l'absence de rémunération lors des PFMP, mettre en place une allocation d'études de 500 €/mois pour les lycéen·nes professionnels à partir de 16 ans, par une réduction de l'argent public dépensé pour la promotion de l'apprentissage.
- Développer et améliorer les lieux d'études et de vie (internats, foyers socio-éducatifs, complexes sportifs...) par la mise en place d'un plan de financement État-régions sur 5 ans.
- Renforcer les équipes pluriprofessionnelles (CPE, PsyEN, infirmières, médecins, assistant-es sociales, assistant-es d'éducation, AESH...) pour permettre une prise en charge globale des difficultés des jeunes, renforcées notamment par la crise sanitaire.
- Améliorer réellement les conditions d'études de tou·tes les élèves en rétablissant les seuils de dédoublement afin de développer les travaux à effectifs réduits et en mettant en place des modules de remise à niveau pour lutter contre l'échec scolaire.
- Maintenir les LP, SEP et LPO dans l'Éducation prioritaire par la mise en place d'une nouvelle carte reposant sur des indicateurs transparents et objectifs.

REFONDER LES PROGRAMMES, LES RÉFÉRENTIELS ET LES CERTIFICATIONS DES DIPLÔMES

Une formation initiale solide alliant enseignements généraux et professionnels de haut niveau est nécessaire à une insertion professionnelle durable dans des métiers qui évoluent. C'est aussi une condition permettant la réussite de nos élèves dans le supérieur. Pour cela, il faut :



- Créer de réels programmes d'enseignement dans les disciplines professionnelles permettant l'acquisition de savoirs professionnels ambitieux, disposant des mêmes repères annuels que certains programmes d'enseignement général.
- Réintégrer les représentantes des personnels dans des Commissions professionnelles consultatives (CPC) uniquement chargées de proposer les programmes des disciplines professionnelles, ces derniers devant être soumis à l'approbation du Conseil supérieur des programmes (CSP), comme ceux des disciplines d'enseignement général.
- Augmenter le temps disciplinaire adossé à des grilles hebdomadaires en rendant les heures de co-intervention, chef-d'œuvre et accompagnement personnalisé aux disciplines.

 Allouer des moyens spécifiques aux projets culturels, linguistiques, etc.
- Proposer un enseignement de philosophie à tou-tes les élèves, avec un supplément horaire dédié, pour tendre vers une culture commune à toutes les

- voies de formation. Les élèves de la voie professionnelle doivent avoir accès aux mêmes options que celles et ceux du lycée général et technologique. Ces options doivent être financées par des moyens propres.
- Modifier l'ensemble des référentiels de certification des diplômes de la voie professionnelle en abrogeant tous les CCF et en recourant à des examens terminaux ponctuels, anonymes et nationaux, seuls garants d'équité sur tout le territoire. Améliorer encore l'épreuve de contrôle.
- Diminuer les PFMP et les transformer en périodes d'expérimentation en entreprises (PEMP), réellement encadrées. Les activités réalisées lors des PEMP doivent permettre aux élèves de mettre en pratique les connaissances acquises en classe et en atelier. Ces activités doivent être initiées par l'école et encadrées par des tuteurs et tutrices ayant bénéficié d'une formation spécifique liée à la prise en charge des jeunes. Ces PEMP peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une évaluation formative mais jamais certificative.

DIVERSIFIER L'OFFRE DE FORMATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE



Face à la concurrence exacerbée avec les CFA, l'Éducation nationale doit pouvoir répondre par une offre scolaire de proximité dans ses établissements. Pour cela, il faut :

- Répondre à tous les vœux d'orientation des élèves en augmentant le nombre et la diversité des sections professionnelles sur tout le territoire afin que chacun·e, quel que soit son lieu d'habitation, soit affecté·e dans la filière de son choix. Pour diminuer le décrochage scolaire, chaque jeune qui n'a pas obtenu son premier vœu doit être prioritaire dans sa demande de réorientation.
- Conforter la place des SEGPA dans les collèges en permettant à plus d'élèves de bénéficier de cette structure et y remettre l'enseignement préprofessionnel dès la classe de 4^{ème}. Ouvrir a minima un ÉREA par département.
- Avoir une vision et un pilotage nationaux. L'Éducation nationale doit mettre de nouveaux moyens pour
- développer l'offre de formation sous statut scolaire afin de répondre en premier lieu à la demande sociale des jeunes (vœux d'orientation) mais aussi aux besoins futurs de recrutement dans les secteurs en tension. Elle doit être à l'initiative pour augmenter la qualification et améliorer les conditions d'exercice de ces métiers (création de nouveaux diplômes par exemple) afin de développer leur attractivité.
- Augmenter l'offre de formation en CAP pour permettre à tou·tes les élèves de SEGPA qui le désirent de poursuivre leurs études dans l'enseignement professionnel public.
- Augmenter les poursuites d'études après un CAP pour permettre à plus de lycéen es professionnels d'atteindre un niveau 4 de qualification.

PROMOUVOIR LA MIXITÉ DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES

La mixité des métiers est un enjeu d'égalité salariale. Les métiers très féminisés sont des métiers mal rémunérés et souvent précarisés. Il y a toujours trop peu de volonté politique et de moyens dédiés pour remédier à ce problème majeur. L'Éducation nationale doit s'engager dans des mesures ambitieuses pour promouvoir la mixité des formations :



- Lutter contre les stéréotypes : mener une campagne de sensibilisation par des affichages dans tous les établissements scolaires du 2^d degré ; former les enseignant es de collèges et de lycées professionnels sur les stéréotypes afin de déconstruire les préjugés. Les personnels qui participent à l'orientation des jeunes en fin de 3^e, de 2^{de} professionnelle et de terminale bac pro ou CAP doivent conseiller les élèves indépendamment de leur sexe.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles : cette lutte est un enjeu majeur de société. Les filles scolarisées

dans les sections très masculines subissent toujours des agissements sexistes, et parfois des agressions sexistes et sexuelles mais trop peu osent les dénoncer. L'Éducation nationale doit mener partout de grandes campagnes d'information. Une priorité doit être donnée pour former les personnels des lycées professionnels qui enseignent dans les filières très masculines afin qu'ils et elles repèrent, orientent, soutiennent les filles qui peuvent être victimes. Les ateliers doivent tous bénéficier de lieux dédiés du type vestiaire pour permettent aux filles de se préparer dans un endroit sécurisé.

UNE FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANT·ES SOLIDE ET UNE FORMATION CONTINUE QUI RÉPONDE À LEURS BESOINS



Le nombre de postes ouverts aux CAPLP ne cesse de baisser et certains restent non pourvus. Pour lutter contre cette crise et rendre de nouveau attractif le métier d'enseignant-e, au-delà de la revalorisation des salaires et de meilleures conditions de travail, il faut améliorer la formation initiale et continue et :

- Augmenter le niveau de qualification de l'ensemble des PLP: mettre en place des parcours de formation au métier d'enseignant en lycée professionnel qui prennent en compte la spécificité de tou tes et amènent à un master.
- Permettre une entrée progressive dans le métier : réintroduire une authentique formation alternant théorie
- et pratique d'au moins un an post-concours pour les professeur·es stagiaires. La mise en responsabilité de classes ne doit pas excéder un tiers de service.
- Mettre en place un véritable droit à la formation tout au long de la carrière des enseignantes : développer une offre de formation continue disciplinaire, didactique et pédagogique de qualité et adaptée à leurs attentes.